

Supplément au SOP n° 64, janvier 1982

"NOTRE PATIENCE EST A BOUT ! "

Lettre de l'évêque THEODOSE de Poltava
à Léonide BREJNEV :
vexations endurées par les fidèles
et mesures concrètes proposées par l'évêque
pour que soit réellement assurée
la liberté de conscience garantie par la loi

texte intégral

Document 64.A

Théodose, évêque de Poltava et Kremenchoug.
Lettre adressée à L.I. Brejnev sur la situation
de l'Eglise orthodoxe dans le diocèse de Poltava.
Poltava, le 26.10.77 (1)

AU SECRETAIRE GENERAL DU C.C. P.C.U.S.
PRESIDENT DU PRÆSIDIUM DU SOVIET SUPREME DE L'U.R.S.S.
Leonide Illitch BREJNEV

Double envoyé au Patriarche PIMENE, de Moscou et de toutes les Russies
au Métropolitain PHILARETE, de Kiev et de Galitch,
exarque pour l'Ukraine.

Dieu a créé l'homme et l'a pourvu de la raison, de la liberté et
de l'immortalité. Et bien que certains contestent l'existence de Dieu,
tous conviennent en général que l'homme possède la raison, la liberté
et l'immortalité, du moins génétique, sinon personnelle.

Ces trois facteurs font de l'homme une personne et le place
au-dessus du monde animal. C'est pourquoi celui qui interdit à
l'homme de penser et d'agir librement, de croire en sa propre
immortalité, pêche à chaque fois contre la plénitude de la nature
humaine, comme contre son Créateur.

+ + +

Dans notre patrie, considérée à bon droit comme la plus démocra-
tique du monde, on a pris en considération les besoins essentiels de
l'esprit humain et, en conséquence, toutes les libertés indispen-
sables, y compris religieuses, ont été assurées aux citoyens.

La constitution soviétique actuellement en vigueur le mentionne
dans l'article 52 : "La liberté de conscience est garantie aux
citoyens de l'U.R.S.S., c'est-à-dire le droit de professer n'importe
quelle religion ou de n'en professer aucune ; le droit de célébrer
les cultes religieux ou de faire la propagande de l'athéisme. Toute
incitation à l'hostilité et à la haine, liée à des croyances reli-
gieuses, est interdite. En U.R.S.S., l'Eglise est séparée de l'Etat
et l'école de l'Eglise."

Ainsi l'Eglise et la religion furent libérées de la tutelle de
l'Etat et devinrent une affaire privée. Dans un de ses discours,
LENINE avait déclaré : "La religion doit être une affaire privée...
L'Etat ne doit pas intervenir dans le domaine religieux et les
associations religieuses ne doivent pas être liées au pouvoir..." (2)

Il va de soi qu'aucun gouvernement, y compris le gouvernement
soviétique, ne tolérerait chez soi des meetings, des réunions
d'associations et de groupes dont les objectifs et intentions lui
seraient inconnus.

(1) La traduction ukrainienne est publiée dans la revue "Cyrackier"
1981, n° 7-8, p.159-185.

(2) Article "Socialisme et Religion". 5^{ème} édition, t. 42, p. 143.

Conformément à ce principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le 23 janvier 1918 (I), un nouveau personnage, appelé à présent délégué aux Affaires Religieuses auprès du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., fit son apparition dans la Nomenklatura * ; on lui a conféré la responsabilité et la noble mission d'être toujours un intermédiaire honnête et impartial entre croyants et incroyants ; il a eu le devoir sacré de veiller à ce que les deux parties en cause soient scrupuleusement fidèles à la législation soviétique des cultes et qu'elles se considèrent, en conséquence, comme des membres égaux en droit, de l'unique famille soviétique et comme de libres citoyens de leur glorieuse patrie. En l'absence de données suffisantes, je ne peux juger de l'activité des délégués d'avant 1940. Et de plus, il n'est pas vraiment nécessaire de remuer de vieilles affaires du passé dans cette courte lettre. En ce qui concerne la période de l'après-guerre, on peut constater avec satisfaction, qu'en règle générale, tout en veillant à la légalité, ils restèrent loyaux dans leur attitude face à l'Eglise.

De 1958 à 1964, sous KHROUTCHEV, à la grande affliction des croyants, cette harmonie fut rompue.

Les délégués d'alors, sortant de leur neutralité prévue par la législation soviétique, se mirent ouvertement à la tête des athées les plus zélés, qui visent par tous les moyens, bons ou mauvais, à réduire à néant non seulement la religion, mais tout ce qui s'y rapporte.

En fait, c'est par leur faute que l'on détruisit des églises ainsi que de nombreux monuments du passé, et que beaucoup d'écclésiastiques, diffamés par la presse, furent privés de leur enrégistrement.

Pour donner une idée de l'envergure de ce déchaînement athée, je ne citerai qu'un seul fait : jusqu'en 1958, le diocèse de Poltava comptait 340 églises et, en 1964, il en restait seulement 52.

Quand N.S.KHROUTCHEV quitta son poste de premier secrétaire du C.C. du Parti, les affaires de l'Eglise s'améliorèrent quelque peu, mais pour peu de temps. Car les délégués, en tant que représentants de l'athéisme, poursuivirent sensiblement le même but, mais ils s'y acheminèrent de manière plus délicate. Je dis de manière plus délicate en comparaison des années précédentes, mais quant au fond, la manière était loin d'être délicate.

Et malgré l'avertissement de V.I.LENINE de ne pas mener des "attaques de cavalerie" contre la religion, ces "attaques", de nos jours, ne sont pas rares.

Au Ier congrès des travailleuses de Russie, le 19.XI.1918, Vladimir Illitch déclara qu'il fallait faire extrêmement attention dans la lutte contre la religion : "Ceux qui luttent en offensant le sentiment religieux font beaucoup de mal. Il faut lutter par la propagande, par la formation. Si nous introduisons la violence dans la lutte, nous pouvons irriter les masses populaires ; une telle lutte augmente la division des masses au sujet de la religion ; or c'est l'union qui fait notre force."

(I) Par un décret du Conseil des Commissaires du Peuple de la RSFSR sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'école de l'Eglise. (Recueil des lois, 1918, n°18, art. 263)

* Nomenklatura : liste de postes administratifs politiques ou économiques, dont la désignation est effectuée par les organes du P.C. - N.d.T.

A mon avis, les délégués oublient souvent, de nos jours, ce sage et bon conseil du chef de la Révolution. Beaucoup d'entre eux introduisent sans réfléchir la violence dans la lutte ; sans égard aucun, ils irritent non seulement les croyants mais tout le peuple, car la cruauté n'est ni douce, ni sympathique à personne.

Mais, pour ne pas affirmer sans preuve, j'en viens aux faits.

+ + +

Le district de Globinsk, de la province de Poltava, qui compte 26 soviets ruraux, ne possède pour seul lieu de culte qu'une petite maison en terre battue, louée à madame E.A. BODAKOVA par la communauté des fidèles et dont la surface utilisable est de 34 m² : 12 m² étant d'ailleurs occupés par le sanctuaire, les fidèles ne disposent en tout que de 22 m².

Vu le délabrement et la friabilité des murs, les fidèles décidèrent de recouvrir l'édifice de briques. Il s'agissait, on le voit, d'un travail des plus nécessaires et sans aucune prétention de luxe, mais pour le réaliser, il fallait l'autorisation des autorités locales.

La communauté des fidèles connut de nombreux mois de souffrances du fait des autorités, y compris celles de Moscou, avant d'obtenir verbalement l'autorisation nécessaire.

Mais, alors que les fidèles s'étaient mis au travail et que deux murs avaient déjà été recouverts, il se passa un fait complètement inattendu. Je cite plus loin un extrait de la plainte adressée par les fidèles de Globinsk aux diverses autorités compétentes. Il y est dit : "Soudain, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1971, le président du soviet rural, S.A. KIRILÏENKO, accompagné d'un milicien et de 20 komsomols armés de pinces spécialement fabriquées à la forge du kolkhoze, fit son apparition. S.A. KIRILÏENKO, lui-même, frappa à la fenêtre de la propriétaire, la réveilla, et après avoir révélé son identité (la propriétaire l'avait reconnu), ajouta : "Ne t'en fais pas et dors tranquille pendant que nous ferons notre travail". Et alors, sous l'effet de violents coups, la maison commença à trembler. La propriétaire, effrayée, ouvrit la porte, et voulut s'élancer hors de la maison, mais le milicien l'empoigna sur le seuil et lui ordonna de ne pas crier et de se tenir tranquille. A sa question "Pourquoi effectue-t-on ce massacre de nuit et non de jour ?", il répondit : La nuit, personne ne le verra", et on la retint pour qu'elle ne se mit pas à crier dans la rue et ne reconnût pas ceux qui participaient à cette affaire. Une telle "opération" mérite le nom d'incursion tatare moyennâgeuse à la fin du XXème siècle.

20 komsomols, sous la direction d'un membre du Parti, le président du soviet rural, S.A. KIRILÏENKO, effectuèrent un massacre inouï.

Les deux murs en briques légalement construits furent intégralement détruits, et dans l'édifice en terre battue, lui-même, plusieurs trous furent faits.

Je me rappelle que le lendemain matin, après les événements de la nuit décrits ci-dessus, des membres de la communauté paroissiale de Globinsk étaient assis dans mon bureau ; il y avait des hommes d'âge mûr, d'anciens combattants et ils sanglotaient.

Je les aidai comme je le pus. Au bout d'incroyables difficultés, on réussit néanmoins à recouvrir de briques l'édifice religieux. La réparation était presque terminée : il restait à enlever le toit de chaume pourri depuis longtemps et à mettre aussitôt de l'ardoise.

Il semblait que le bon sens était sur le point de triompher. Mais il n'en fut rien ! Dans la même plainte, il est dit plus loin : "Après tous ces tourments, à son retour de vacances, KIRILZENKO ordonna à la Direction des Réparations du Bâtiment de reprendre tout le matériel fourni pour les gros travaux de la maison de E.A.BODAKOVA et de rendre à la propriétaire l'argent versé. Et le 16 août, en son absence (elle travaillait au kolkhoze), la Direction des Réparations du Bâtiment emporta les 58 feuilles d'ardoise destinées à recouvrir le toit de la maison."

Les travaux de réparation cessèrent à nouveau. Et c'est seulement fin 1973, juste avant l'hiver, que les fidèles purent recouvrir la maison de vieille tôle, achetée quelque part ailleurs.

D'après tout cela, on voit que même la plus petite, voire insignifiante, réparation d'une khata *, la plus ordinaire qui soit, dans laquelle on a aménagé un lieu de prières, exige des fidèles des efforts considérables pour surmonter tous les obstacles et difficultés parfois mis en place par les autorités locales. Il a fallu 3 longues et pénibles années à la communauté paroissiale de Globinsk pour réaliser des travaux qui, dans des circonstances normales, auraient nécessité trois jours. Je me demande souvent : "Pourquoi cela ? Dans quel but ? A qui est-ce que cela sert ?"

Mais peut-être s'agit-il d'un malentendu, d'une erreur regrettable, d'un hasard ? En aucune façon : dans certains endroits, à notre profonde affliction, ceci est devenu la norme de la propagande athée ; c'est notre vie de tous les jours ! Et pour que mes affirmations n'apparaissent pas sans fondement, je citerai encore quelques faits du même genre.

+ + +

Le Mercredi Saint, 30 avril 1975, je fus convoqué par le délégué aux Affaires Religieuses de Poltava, I.Y.NECYTAJLO. L'entretien porta sur l'église de Bielotsierkov, du district de Velikobagatchansky, province de Poltava. Ici la situation avait pris la même tournure qu'à Globinsk.

Vu le caractère vétuste de la "petite maison" de prière (c'est bien le nom qui lui convient car on l'avait transformée à partir d'une cabane), les fidèles voulurent la recouvrir de briques, ainsi que réparer un peu son toit par lequel l'eau s'infiltrait déjà en de nombreux endroits. En conséquence, ils s'adressèrent à plusieurs reprises au délégué, ainsi qu'aux autorités locales, afin d'obtenir l'autorisation de réparer l'édifice en question.

La permission fut donnée verbalement. Mais alors que la communauté des fidèles avait préparé le matériel nécessaire, avait enlevé une partie du toit et s'était mise au travail, les autorités revinrent sur l'autorisation donnée et accusèrent les fidèles d'effectuer une construction illégale. Les fidèles allèrent à Kiev, et des représentants compétents du pouvoir vinrent sur place ; rien n'y fit : la réparation du toit fut catégoriquement interdite.

Or, dans une semaine, c'était Pâques, la grande fête chrétienne. Les pluies torrentielles de printemps déferlaient. L'édifice en terre battue se gonflait d'eau et menaçait de s'écrouler. Pour sortir de

* Khata : habitation paysanne d'Ukraine (N.d.T)

cette situation, les fidèles décidèrent de le recouvrir tant bien que mal d'ardoise, au moins provisoirement. Mais les "grands de ce monde" virent en cela une rébellion et menacèrent tous et chacun en particulier, de représailles. On ne m'oublia pas non plus. Ce 30 avril, le délégué NECYTAJLO m'accusa d'être l'instigateur de tout cela, d'avoir appris aux fidèles à réparer le toit d'une église. " Vous avez suscité l'indignation de la population incroyante la veille du 1er mai", me dit-il. Je lui répondis que lorsque les athées réparaient les toits des théâtres et des clubs, les croyants ne s'en offusquaient pas, mais qu'au contraire ils s'en réjouissaient. Pourquoi donc les athées n'agiraient-ils pas de même ? Cependant NECYTAJLO ne se rendit pas à mes arguments et me menaça de transmettre l'affaire à la procureure.

Mais pourquoi ? Parce que les fidèles ont voulu réparer le toit de leur église, pour que l'eau ne leur dégoutte pas sur la tête pendant la mauvaise saison ? Mais pourtant, on répare bien les étables dans de pareils cas. Est-ce que pour NECYTAJLO le bétail du kolkhoze vaut mieux que les croyants ?

Mais revenons à l'église de Bielotsierkov. Quelques jours passèrent, puis le délégué déclara que cela ne valait pas la peine de faire des travaux pour l'église, qu'elle générât, car dans 5 ans commencerait la reconstruction du bourg. Je répliquai que 5 ans était un délai trop long pour qu'on le prît en considération. D'ici là, les plans pouvaient changer. Quelques jours encore s'écoulèrent, et le délégué déclara que la reconstruction pourrait avoir lieu d'ici 3 ans. Je répondis que là encore, il n'y avait pas de raison de s'en préoccuper. Peu de temps après, il annonça que la reconstruction avait déjà commencé...

A cause soit disant de cela, les autorités locales, fortes du soutien actif du délégué, et avec son accord, interdirent catégoriquement aux fidèles de poursuivre les travaux du toit et les menacèrent, en cas de désobéissance de démolir l'église au tracteur. On invitait la communauté des fidèles à trouver un autre lieu de culte pour ses réunions de prières.

C'était un vaste problème, mais ce fut réglé ainsi. La communauté acheta une petite maison et entreprit de l'adapter à ses objectifs spirituels. Il fallait tout d'abord enlever le plafond qui était trop bas et laisser juste les chevrons pour que, dans ce local étroit, les quelques centaines de fidèles qui viendraient prier puissent respirer. Et bien qu'un tel changement n'agrandisse pas du tout l'édifice et ne modifie pas son aspect extérieur, les autorités interdirent néanmoins sa réalisation. Il fallut expliquer longuement au délégué qu'en enlevant le plafond à l'intérieur de l'édifice, les croyants ne violent aucune loi soviétique. C'était simplement une question d'air. Est-ce que vraiment nous le mesurons aux gens, aux travailleurs soviétiques ? Et finalement, l'affaire fut réglée.

A côté de la vieille église, il y avait environ treize mètres de cour. Après le transfert de la communauté dans la nouvelle maison de prière, on lui assigna seulement quatre mètres de cour. Dans ces conditions, les fidèles n'avaient tout simplement pas de place ni pour s'asseoir, ni pour se tenir debout, surtout les jours de grande fête où l'affluence est grande. Il fallut installer les toilettes juste au-dessous du seuil de l'église. Et à ce sujet, il y eut de longs pourparlers pour agrandir rien qu'un peu la cour de l'église.

Enfin tout fut dépassé et, en septembre, le premier office (I)

(I) le 7.9.75. (Voir à ce propos la rubrique "Vie du diocèse" dans la "revue du Patriarcat de Moscou", 1976, n° 5 p 18)

liturgique put avoir lieu dans l'église de Bielotsierkov. Il restait simplement à remettre en état la petite cabane à côté de l'église, toute en ruines et couverte de vieux joncs, et qui par conséquent gâchait la vue dans la cour de l'église.

Mais le délégué s'éleva résolument contre cette mesure : "Pas de réparation !", déclara-t-il tout d'abord aux fidèles, puis à moi-même comme j'appuyai leur demande.

On le sait, en Ukraine, les églises ne sont en général pas chauffées, si bien que, par les durs hivers, il y fait plutôt assez froid. C'est pourquoi on trouve parfois, à côté des églises, de petites cabanes où le prêtre peut se changer, se chauffer, et où l'on effectue même des baptêmes.

N'ayant pas obtenu l'autorisation de réparer la cabane, les fidèles sollicitèrent la permission d'y mettre au moins un poêle pour le chauffage, mais cette petite chose aussi leur fut refusée. Néanmoins, après de longues supplications qui durèrent presque deux ans, l'hiver de cette année, alors que la température atteignait moins 20° C., leur demande fut satisfaite. On installa un poêle. Et ce fut avec un air joyeux et triomphant que le prêtre de la paroisse (P) me l'annonça. Et je dois avouer que, moi aussi, je me réjouis avec lui : qu'on le veuille ou non, on avait mis un poêle ! Peu importe que ce soit un poêle des plus ordinaires, en briques. Mais c'était aussi une victoire ! Peut-être que, quelque part, il avait été plus facile à quelqu'un de bâtir une cathédrale, que pour nous d'installer ce poêle.

Très respecté Léonide Illitch, tout cela doit vous paraître sauvage et incroyable. Mais, malheureusement, tout est bien ainsi. Je ne dis que la vérité et rien que la vérité. Nous avons toute une foule d'athées influencés par les délégués et qui, sous le couvert de lois soviétiques, essaient leurs forces sur les nerfs de leurs confrères croyants.

Cela fait déjà 3 ans que la communauté paroissiale de Bielotsierkov sollicite l'autorisation de réparer la cabane à côté de l'église. Son exigence est minime : remplacer les joncs pourris par un matériau plus moderne. On a déjà même fait provision de tôle, mais impossible de commencer le travail ! "La loi ne l'ordonne pas". Telle est l'explication du délégué aux Affaires Religieuses de Poltava.

Ceci n'est pas la loi, mais la plus révoltante illégalité ! Un décret du Praesidium du Soviet Suprême du 23 juin 1975 stipule que "les personnes qui ont reçu un lieu de culte s'engagent :

- a) à le garder et à l'entretenir comme un bien d'Etat qui leur est confié.
- b) à y effectuer les réparations et à assurer les dépenses liées à sa possession et à son utilisation, à savoir : les dépenses de chauffage, d'assurance, d'entretien, les impôts et les collectes, etc."

Mais comment donc garder et entretenir ce bien d'Etat si le délégué ne permet aucune réparation ? Comment assurer le chauffage sans poêle ?

J'aurai pu ne pas m'étendre au sujet des poêles et des cabanes, mais j'ai voulu vous montrer par quels mauvais procédés les athées, le délégué en tête, luttent contre la religion. Il leur semble

probablement qu'en refusant l'autorisation de mettre un poêle ou de repeindre le toit d'un édifice appartenant aux fidèles, alors la religion s'écroulera aussitôt à Pôltava et qu'ils recevront en récompense les ovations qu'on réserve aux vainqueurs.

Le délégué refuse de comprendre une seule chose, la plus importante d'ailleurs : par son attitude belligérante envers les croyants, il sème le mécontentement parmi les masses populaires, ce qui est inutile à tous points de vue.

+ + +

Pour donner une idée plus complète de la lutte menée par le délégué à l'encontre des croyants, - ceci n'est pas un lapsus, car c'est bien une lutte contre les croyants et non pas contre la religion dont il s'agit - je suis contraint de rapporter encore un cas où une autorisation n'a toujours pas été accordée ; cela a été la goutte qui fait déborder le vase et m'a incité à vous **importuner** par cette lettre.

Il est question ici de cette glorieuse terre de Mirgorod, dont notre génial compatriote, N.V.GOGOL, a chanté jadis les louanges.

Cela fait déjà plus d'un an que les fidèles se plaignent et souffrent à cause du même délégué. Après plusieurs démarches effectuées auprès d'autorités diverses, allant du soviet rural jusqu'à Kiev, les fidèles du village de Polivianoe, du district de Mirgorod, province de Pôltava, s'adressèrent à Moscou, en écrivant une pétition au Président du Conseil aux Affaires Religieuses auprès du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., V.A.KOUROIEDOV (I), avec la ferme conviction qu'après toutes leurs souffrances, la vérité finirait par triompher.

Pour que la situation créée dans ce village soit plus compréhensible, je rapporte ici intégralement le texte de la pétition envoyée à Moscou. Voilà ce qu'on y dit :

Le 16 août 1976, à l'insu de la communauté paroissiale et sans l'accord de tous, quelques membres de la "Vingtaine" * transportèrent les biens de la paroisse dans un autre édifice, vide depuis la mort de sa propriétaire. Le transport fut effectué avec l'accord des proches parents de la défunte. En fonction de notre nouveau local, nous avons l'intention d'accomplir au plus vite et en bonne et due forme toutes les formalités nécessaires auprès des autorités, mais à notre grand regret, nous n'en eûmes pas le temps, car le 8 septembre, le Président du soviet rural, A.M.ROUCY, arracha les serrures de notre nouvelle église. Il entra, renversa l'autel, prit tous les objets de culte, les chargea dans un camion et les emporta au soviet.

Et nous, invalides et vieillards, cela fait déjà huit mois que nous faisons appel aux **diverses** autorités pour qu'on nous rende notre maison de prière, mais personne ne veut nous aider.

A l'heure actuelle, nous sommes revenus à l'ancienne église qui nous avait été affectée et qui avait été enrégistrée. Nous avons bien le prêtre et la "Vingtaine", mais nous ne pouvons pas encore y prier, car le délégué refuse d'enregistrer le "starost"

(I) Vladimir Alekseievitch

* Vingtaine : conseil de paroisse, dirigé par le "starost" et qui est responsable devant la loi des activités et de la gestion de la paroisse. (N.d.T.)

sous prétexte qu'elle est peu instruite. Cela est vrai, mais où donc trouver quelqu'un de savant, si c'est notre cas à tous ? Est-il interdit de prier si l'on est illétré ou peu instruit ? Et est-ce une raison suffisante pour fermer notre église ?

Nous comprenons bien qu'en emménageant, à l'insu des autorités, dans le nouveau local, nous avons troublé le bon ordre. Mais cette action a été menée par quelques personnes seulement. Pourquoi donc punir la communauté entière ? Pourquoi fermer une église qui dessert plusieurs villages des environs ?

Quelques uns d'entre nous ont violé la législation des cultes, mais cela a été fait sans mauvaise intention, et personne n'en a souffert à part nous. Nous avons violé la loi, parce que nous sommes plus habitués à manier la pelle et le rateau que les subtilités des sciences juridiques.

Malgré nos nombreuses suppliques et nos larmes abondantes, les autorités refusent d'apaiser notre chagrin. Et pire encore, le Président du soviet de Polivianoe, A.M.ROUCY, effraye les fidèles. A l'un, il dit : "Je t'écraserai avec ma voiture !", à un autre : "Je te supprimerai ta pension", ou encore : "Je t'enlèverai ton potager !".

Nous, les vieillards, nous sommes privés de notre dernière joie : notre église.

Nous croyons à la vérité, nous croyons en notre gouvernement et c'est pourquoi nous vous supplions dans les larmes, de nous rendre notre église, de nous permettre de prier en paix pour notre Patrie bien-aimée, pour nos maris et enfants qui ont péri au front.

Avec l'assurance de notre respect.

Les paroissiens et les membres de la "Vingtaine".

Suivaient 356 signatures de paroissiens de l'église en question, alors fermée au culte. Les fidèles m'apportèrent leur pétition et me prièrent de l'expédier à qui de droit.

N'ayant aucun droit moralement de me tenir à l'écart de ces événements, et voulant donner au document plus de poids et d'autorité, j'y joignis de mon côté une courte lettre adressée à V.A.KOUROEDOV. Voici ce que j'écrivis :

C'est avec un réel respect que j'envoie, à leur instante supplication, la pétition des fidèles du village de Polivianoe, du district de Mirgorod, dans la province de Poltava.

En tant qu'évêque du diocèse de Poltava, j'appuie leur légitime demande et je sollicite sa prompte satisfaction.

Les habitants de Polivianoe et des villages environnants ont-ils beaucoup d'exigences ? Ils demandent seulement, selon les mots du rapporteur de service d'avoir une paisible "fin chrétienne" et rien de plus. Pourquoi ne pas leur accorder ? Ils ont donné à leur patrie toutes les richesses qu'ils avaient : leurs mains calleuses et leurs coeurs ; ils ont donné leur maris, leurs fils et leurs filles pour la défense de leur patrie ; et maintenant , au seuil de leur existence, ils aspirent à la paix de l'âme, à une mort tranquille. * Qui, parmi les autorités, peut y voir un obstacle ? Mais le délégué de Poltava a ses idées sur la question. Il dit aux fidèles de Polivianoe: "Allez prier à Mirgorod!". Certains devraient faire 12 km. à pied pour s'y rendre, d'autres 20 km., et autant au retour, car là-bas, il n'y a

* et à être enterrés chrétiennement.

pas toujours d'autobus. Et à quoi bon leur faudrait-il aller ailleurs, alors qu'ils ont une église dans leur propre village ? J'ai demandé un jour à NECYTAJLO : "Que se passerait-il si vous fermez le club sans raison et conseilliez à la jeunesse d'aller danser et faire la fête à Mirgorod ? Que penseraient de vous vos supérieurs en pareil cas ?" Il garda le silence.

A Polivianoe, I.Y.NECYTAJLO fait des expériences cruelles et déraisonnables, et punit au plan spirituel des gens innocents.

J'envoyai la pétition des fidèles de Polivianoe, ainsi que la lettre que j'y avais jointe, le 12 mai, et exactement 12 jours plus tard, le 24 mai au matin, je reçus un coup de téléphone du délégué. Il était irrité et parlait méchamment et d'une voix criarde : "Venez tout de suite chez moi", me dit-il d'un ton catégorique. Je lui répondis qu'à mon grand regret, je ne pouvais venir tout de suite car le chauffeur diocésain était parti à l'hôpital, mais que dès qu'il reviendrait, je m'efforcerais de venir aussitôt. "Vous agissez toujours ainsi avec moi", cria-t-il dans l'appareil. "Dès que je vous convoque, vous trouvez des prétextes. L'année dernière, ce sont les fossés qui vous ont empêché de venir, et maintenant, c'est le chauffeur."

En l'écoutant, je ne savais ce qui m'étonnait le plus : son petit esprit chicanier, ou le ton sur lequel il me parlait.

L'année dernière, il m'arriva une fois, il est vrai, d'arriver chez lui avec un quart d'heure de retard parce que, en raison de travaux sur la route, il avait fallu faire un détour. Je le lui avais alors expliqué et lui avait présenté mes excuses. Pourquoi donc parler de prétextes ?

Le chauffeur revint bientôt de l'hôpital, et à midi, j'étais chez NECYTAJLO. Il était assis dans son bureau en compagnie de deux adjoints.

Cette fois-ci, il n'y eut pas de conversation proprement dite. Je me trouvais en face d'un accusateur. Le point central de l'accusation était la pétition des fidèles de Polivianoe et ma lettre à KOUROEDOV qu'il avait entre les mains. "Vous reconnaissez cela ?", me dit-il en montrant l'enveloppe. - "Oui", répondis-je. - "Vous n'aviez pas le droit de faire cela ; vous avez violé la loi soviétique". Je le priai de préciser quelle loi soviétique exactement j'avais violée. "Vous intervenez dans les affaires des croyants ; vous les avez aidés à composer une pétition et vous l'avez expédiée", reprit-il. - "Je ne vois rien en cela qui soit contraire à la légalité", répliquai-je. "Je n'ai pas écrit la pétition, mais j'ai seulement aidé les fidèles de mes conseils ; j'ai eu pitié d'eux, ce que me dictaient ma conscience et mon devoir d'évêque. Si les fidèles ne trouvent pas un secours en leur évêque, où donc leur faudrait-il le chercher ? Et en quoi consiste alors le service d'évêque ?" - "Vous avez écrit à Moscou contre nous, continua NECYTAJLO, et c'est pourquoi je vous préviens officiellement que, nous aussi, nous allons écrire contre vous".

C'est à dessein que j'ai rapporté ici intégralement ma lettre à KOUROEDOV. Quiconque ayant un peu de bon sens voit qu'il n'y a là aucune plainte portée contre le délégué ; son nom n'y est même pas mentionné. Mais NECYTAJLO avait décidé de se venger de moi à cause de cette toute petite chose que j'avais osé faire pour défendre mon troupeau persécuté. Il voulait se venger pour faire passer une fois pour toutes à l'évêque l'envie de se mêler des questions de religion et le forcer à rester dans le silence et l'inaction !

Mais le silence, on le sait, n'est pas toujours d'or. C'est bien pourquoi l'un de nos évêques contemporains a dit : "Il est dangereux de se taire et criminel de tarder à parler"!

Aujourd'hui notre Eglise Russe Orthodoxe est tombée dans une situation dangereuse, où des types comme NECYTAJLO font des actes arbitraires avec effronterie et impunément. C'est pourquoi il faut dire la vérité pour le bien de tous et de NECYTAJLO lui-même, parce que "se taire serait dangereux" ! Notre patience est à bout. Nous avons été poussés à l'extrême désespoir ; maintenant il faut tout dire, car il "serait criminel de tarder à parler"!

"Nous avons longtemps cherché un terrain d'entente avec vous - poursuivit le délégué - mais nous ne l'avons pas trouvé".

Cette phrase demande une explication. Quand il y a incompréhension entre un évêque et un délégué, cela signifie que l'évêque devra le payer cher : on l'enverra dans un autre diocèse, pire en général, on le destituera ou on lui fera subir autre chose du même genre.

Quel est donc ce "terrain d'entente" que le délégué de la province de Poltava cherchait avec tant de zèle ? Ce qu'il entendait par là apparaît dans ce qui suit.

Le 20 novembre 1975, I.Y.NECYTAJLO vint me trouver à l'évêché pour exiger que j'ordonne moins de prêtres. Je lui répondis que j'en ordonnais, en fait, moins que ne l'auraient nécessité les circonstances. - "Mais dans les autres diocèses, il n'y a pas du tout d'ordination", fit-il remarquer. - "Je ne suis pas responsable des autres diocèses", lui répliquai-je. Puis il me proposa de réunir ou de fermer, selon son expression, quelques "paroisses peu dynamiques". Je répondis que les évêques étaient là non pour fermer des églises, mais au contraire pour en créer. - "Et que feriez-vous si les autorités fermaient une église à votre insu ?", interrogea-t-il. - "Chaque église a plus de prix que ma vie et je la défendrai plus que ma propre personne ; je la défendrai jusqu'à mon dernier souffle", lui répondis-je.

On voit d'après ceci que, pour NECYTAJLO, le terrain d'entente ne signifie rien d'autre que la complicité de l'évêque aux agissements athées du délégué.

Mais revenons à notre entretien du 24 mai de cette année. Ce qu'il m'a dit alors, ce n'est pas, dans une certaine mesure, caractéristique de Poltava seulement, mais cela montre en partie quels sont les droits de l'Eglise et des croyants en général, dans notre pays.

Les chefs d'accusation du délégué à mon égard étaient les suivants :

I) Il m'accusa d'avoir, à son insu, envoyé un prêtre célébrer un office dans une église ne lui ayant pas été affectée.

En effet, c'était arrivé une fois. Le prêtre (I) de l'église Spassky, à Poltava, était brusquement tombé malade. Considérant le nombre important de personnes déjà rassemblées pour l'office liturgique qu'il était impossible d'annuler, et ne pouvant régler cette affaire avec le délégué dont c'était le jour de congé, j'avais à contre-cœur envoyé un prêtre de la cathédrale de Poltava, le Père V.BONDARZENKO (2)

(I) Antoine SADOVSKY, nommé archiprêtre par l'évêque Théodose le 12.4.77 ("Revue du Patriarcat de Moscou", 1977, N° 5, p.19, 1978, N° 9, p.16).

(2) Vassilii probablement. En 1975, doyen de l'église de Pokrov de la ville de Kobeliaka, district de Kobeliaka ; promu archiprêtre par l'évêque Théodose le 20.7 ("Revue du Patriarcat de Moscou", 1975, N° 12, p.28)

L'actuelle législation soviétique des cultes interdit à un évêque de nommer un prêtre pour un service permanent ; mais on ne dit rien pour le cas d'un unique service liturgique, ni de l'aide mutuelle entre prêtres. Un instituteur peut remplacer un confrère malade le temps de sa maladie. Et ceci se fait sans bureaucratie aucune. Et même en cas de maladie, NECYTAJLO présente des exigences : le prêtre malade doit rendre son attestation d'enregistrement (mais comment pourra-t-il le faire s'il est au lit ?) et celui qui a accepté de le remplacer même pour un seul office liturgique, doit obligatoirement se procurer cette attestation. Mais comment se la procurer si cela tombe encore un jour férié ? "On doit me prévenir à l'avance," insiste NECYTAJLO, fort de son point de vue. Mais qui donc peut savoir s'il sera malade dans deux ou trois jours ? Et puis, toute cette procédure bureaucratique est-elle bien nécessaire, si, en fait, l'Eglise est séparée de l'Etat ?

Au bout de quelque temps, le délégué convoqua le Père V. BONDARZENKO qui, avec ma permission, avait officié une seule fois à l'église de Spassky. Il lui retira son attestation d'enregistrement, la lui rendit ensuite, mais le menaça de ne recevoir aucune affectation, non seulement dans le diocèse de Poltava, mais également dans n'importe quel autre diocèse s'il violait à nouveau la législation soviétique.

Il n'y avait pas eu, en somme, de violation de la loi, mais le délégué était déjà prêt à priver un homme de son travail.

Dans ce cas, contre qui NECYTAJLO lutte-t-il ? Contre la religion ou contre les croyants ? Et de tels principes de direction sont-ils vraiment conformes à la loi ? Quels sont finalement les droits qui restent à l'évêque ? Voilà la question que je voudrais poser.

2) Le délégué dit que, dans les paroisses, on vend de petites icônes, des croix et des bougies à des prix exagérés. Premièrement, tout ceci se vend peu cher, rarement au-dessus d'un rouble ; deuxièmement, je n'ai jamais entendu les fidèles se plaindre de prix inabordable ; et troisièmement, le délégué a-t-il le droit d'intervenir dans ces questions ?

3) Il déclara sans aucun prétexte que les "starosts" transfèrent peu d'argent aux divers fonds d'aide volontaire à l'Etat. Une telle affirmation contredit la réalité. Et je vais tout de suite le prouver par des chiffres.

Pour les divers besoins de l'Etat, les paroisses du diocèse de Poltava ont transféré :

en 1968	-	36210	roubles
en 1969	-	37270	"
en 1970	-	67964	"
en 1971	-	74261	"
en 1972	-	110404	"
en 1973	-	114757	"
en 1974	-	134630	"
en 1975	-	149573	"
en 1976	-	161328	"

Le délégué est, lui aussi, en possession de ces chiffres, et il sait bien sûr quelle est la situation réelle, aussi je ne comprends pas pourquoi il parle ainsi.

En comparaison, je dirai qu'en 1976, l'évêché de Poltava a recueilli 124926 roubles, ce qui fait 36402 roubles de moins que ce qui a été donné à l'Etat.

Et pour apporter plus de clarté sur cette question, je ferai un petit retour en arrière.

A partir de 1968, les paroisses de l'Eglise Orthodoxe Russe prirent la noble initiative de verser d'assez fortes sommes d'argent à l'Etat pour le "Fond mondial de la paix" et la "restauration des monuments historiques".

Les sommes prélevées à ce titre dans les paroisses du diocèse de Poltava furent d'abord de 5 %, puis 10 %, 15 % et 20 % de leurs revenus annuels. Mais ces derniers temps, le délégué insista pour les porter à 30 % et même jusqu'à 40 % dans certaines paroisses, ce qui leur causait un grave préjudice.

J'avais dit, en son temps, au délégué, que nos communautés paroissiales ne supporteraient pas une si lourde charge financière et que cela menaçait leur budget.

Je me souviens que, par pur hasard, je lui avais alors cité l'exemple concret du village de Polivianoe, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois dans cette lettre.

Les revenus annuels de cette paroisse sont de 3500 roubles. Compte tenu des 30 % prélevés pour les besoins de l'Etat, cette somme se répartit comme suit :

1)	Salaires annuels du prêtre et du sacristain.....	1500 roubles
2)	" " du personnel des organes exécutifs..	370 "
3)	" " du personnel de service	376 "
4)	Dépenses annuelles pour les réparations	200 "
5)	Sommes prélevées pour l'Etat	1050 "

Total .. 3496 roubles

Il reste 4 roubles dans la caisse de la paroisse. On ne sait où prendre l'argent pour :

- a) la rente foncière
- b) l'assurance d'Etat
- c) les achats pour la paroisse
- d) le fond de retraite diocésain

Et ce n'est un secret pour personne que, si une communauté paroissiale ne paye pas la somme fixée pour la rente foncière ou l'assurance, le comité exécutif régional du Parti, usant de son droit, peut facilement résilier le bail et fermer l'église. Comme dans la région de Poltava, beaucoup de paroisses sont dans une situation économique précaire, toutes pourraient ainsi se trouver menacées de fermeture. Aussi, en tant qu'évêque, ceci provoque forcément en moi une légitime inquiétude.

Et que dire du fond de retraite du diocèse ? Si les "Starosts" ne sont pas en mesure de verser leur allocation à l'évêché, les prêtres retraités sont privés de leurs derniers moyens d'existence, à savoir une petite pension de 35 à 50 roubles par mois en moyenne.

4) NECYTAJLO m'accusa "d'attirer" à Poltava des prêtres d'Ukraine occidentale.

A l'heure actuelle, il y a deux prêtres d'Ukraine occidentale qui officient dans la région de Poltava. Je ne connaissais ni l'un, ni l'autre auparavant et ne pouvais donc pas les avoir "attirés". D'après moi, il n'y a rien d'étonnant à ce que deux prêtres d'Ukraine occidentale puissent officier dans la région de Poltava ; le contraire

le serait plutôt. Pourquoi le délégué divise-t-il l'Ukraine en deux parties, alors qu'elle est une ? Et dans quel but les opposer l'une à l'autre ? Quel crime voit-il donc dans le fait que des gens de la région occidentale aillent travailler dans la région orientale et inversement ?

Pourtant la législation soviétique accorde à l'homme le droit de vivre là où il le désire. Conformément au programme du Parti^{social} démocrate russe, (I) voté au 2ème congrès du Parti en 1903, chaque citoyen a droit à la "liberté de déplacement". Ou alors, peut-être que le clergé, lui, est privé de ces droits élémentaires. Je ne l'ai pas entendu dire. C'est plutôt une invention de NECYTAJLO.

5) Le délégué voulut me rendre responsable de ce que des prêtres en "disponibilité" fassent des baptêmes chez les particuliers qui le désirent. Je n'ai pas la possibilité de surveiller ces prêtres et faudrait-il même le faire si, comme le dit LENINE, "L'Etat ne doit pas intervenir dans le domaine religieux" ?

Beaucoup de ceux qui désirent recevoir le baptême ont peur de s'adresser à l'église où, selon l'ordre du délégué, chaque acte religieux est enrégistré. C'est pourquoi ils vont à contre-cœur trouver des prêtres retraités qui, eux, ne font aucun enrégistrement.

Le délégué de Poltava lutte contre une conséquence, alors qu'il faudrait éliminer la cause : cesser de traquer les croyants, et alors la cause tomberait d'elle-même.

6) Il me reprocha les baptêmes effectués soi-disant par correspondance par les prêtres de la cathédrale de Poltava. Pour comprendre de quoi il s'agit, je suis contraint de tout raconter, brièvement et en ordre.

Au mois d'août de l'année dernière, Victor Vassilievitch BABIY, habitant à Poltava, au numéro 6 de la rue Khotkevitch l'appartement n° 5, et travaillant comme chauffeur, se fit baptiser. Grâce au livre des enrégistrement, ceci fut vite connu du délégué, et immédiatement ensuite des autorités. Convoqué à ce sujet par l'administration, BABIY prit peur et déclara qu'il ne s'était pas fait baptiser et n'était pas au courant de cette question. C'est sur cette base peu solide que le délégué élaborait sa théorie non moins solide selon laquelle on aurait baptiser BABIY par correspondance. Je lui expliquai qu'un tel baptême n'était pas considéré comme valide par l'Eglise Orthodoxe et que par conséquent, cela ne se pratiquait pas. Cependant le délégué ne me crut pas, commença par mener une enquête et promit de punir sévèrement les coupables : les prêtres et le conseil paroissial.

Devant les désagréments menaçant les prêtres, la mère de BABIY qui avait assisté au baptême de son fils, confirma le fait par écrit. Mais cela ne convainquit pas NECYTAJLO, et jusqu'à présent, il continue toujours son enquête à ce sujet.

Pour éviter les malentendus survenus soi-disant avec le baptême "par correspondance" de V.V. BABIY, le délégué m'imposa de lui fournir la liste des adultes désirant se faire baptiser. Il dit : "Ne vous empressez pas de faire baptiser des adultes. Prenez d'abord leur adresse, informez-moi du fait, et ensuite, au bout d'une petite semaine, vous pouvez faire votre travail".

Il ne faut pas être bien perspicace pour comprendre où veut en venir NECYTAJLO. Si nous lui fournissons les adresses des adultes désirant recevoir le sacrement du baptême, il les soumettra à un tel traitement que ceux-ci reviendront bon gré, mal gré sur leur décision, au moins pour quelque temps.

(I) Procès verbaux du 2ème congrès du P.O.S.D.R. - 1959, p.421.

Et de nouveau, je ne comprends absolument pas pourquoi celui qui demande le baptême suscite un intérêt si grand et même l'inquiétude des autorités locales. Si être baptisé est une affaire propre à chacun, aussi privée que manger, faire une excursion ou se reposer, cela ne doit être enregistré nulle part, et n'avoir aucune importance pour les autorités. Mais si les autorités nous tannent comme elles le font, cela signifie que le baptême est un acte public important. Comment doit-on alors comprendre le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'enseignement de LENINE à ce sujet, à savoir que la religion est une affaire privée ?

Je me refuse à répondre aux exigences du délégué et à lui donner les adresses des adultes qui désirent se faire baptiser. Non seulement cela contredit la législation soviétique des cultes, mais cela place les prêtres dans une situation dégradante : ils deviennent les mouchards du même délégué athée.

Dans son article "Socialisme et religion", LENINE s'était fermement élevé contre "le bureaucratisme et l'arbitraire des fonctionnaires, contre le contrôle policier infligé aux serviteurs de Dieu".

NECYTAJLO voudrait-il, malgré les conseils de LENINE, nous infliger à nouveau "un contrôle policier" ?

Que le Seigneur nous garde d'une telle honte et d'une telle horreur !

Le délégué insiste absolument pour qu'on lui donne des renseignements sur les futurs candidats au séminaire. Une telle exigence de sa part provoque en moi une vive inquiétude, fondée sur l'expérience amère du passé.

De 1960 à 1964, je fus secrétaire du Conseil d'Administration du séminaire de Volhynie. En fonction de ce poste, j'eus l'occasion de toucher du doigt les divers aspects de la vie de cette école et d'être souvent en contact avec le délégué aux Affaires Religieuses de Volhynie, A.A.THEODOULOV. Lui aussi essayait par tous les moyens d'obtenir par avance des renseignements sur les futurs séminaristes. Après quoi il en donnait connaissance à qui de droit, si bien qu'on ne les laissait pas quitter leur travail, on ne les rayait pas du registre militaire, etc., en somme, on faisait tout pour les empêcher d'entrer au séminaire. Et si, par miracle, quelqu'un parvenait à se faufiler dans l'école, devant l'insistance du délégué, on lui refusait l'enregistrement au bureau des passeports. Et c'est ainsi qu'en 1964, on ferma le séminaire de Volhynie, pour cause de "non rentabilité", selon l'expression de certains.

I.Y.NECYTAJLO songerait-il à passer au tamis la région de Poltava comme cela s'est fait en Volhynie. S'il en est ainsi, les dernières miettes de mon diocèse disparaîtront.

Tout le monde sait que ceux qui entrent dans un établissement soviétique ne sont soumis à aucun "tests ou traitements préparatoires". Et ceci, bien qu'ils soient pour la plupart amenés par la suite à des rôles politiques importants.

Nos élèves à nous sont de futurs prêtres, des serviteurs de Dieu ; ils ne se mêlent pas de politique. Leur tâche est de prier pour la paix dans le monde, pour les malades, pour ceux qui souffrent, pour les travailleurs, et pour que Dieu garde notre pays. C'est pourquoi l'on s'étonne de l'examen minutieux auquel les soumet le délégué aux Affaires Religieuses.

D'ailleurs, si l'on creuse bien et si l'on analyse les faits particuliers, il n'est pas bien difficile de deviner ce qui se cache derrière les agissements du délégué et quelles sont ses intentions.

Il est possible qu'actuellement le point le plus crucial dans l'Eglise Orthodoxe Russe soit le recrutement des cadres ecclésiastiques ; le manque de prêtres se fait sentir un peu partout et surtout en Ukraine où il est interdit d'ordonner des prêtres. Les vieux prêtres meurent peu à peu et la relève n'est pas assurée. Dans certaines régions, il y a des dizaines de communautés paroissiales qui restent des années sans aucune nourriture spirituelle ; dans d'autres, un prêtre dessert 3 - 4 paroisses à la fois.

Le véritable but de chaque délégué, celui de Poltava y compris, est d'entraver par tous les moyens le recrutement de prêtres, d'empêcher les entrées au séminaire afin que les églises, faute de prêtres, soient obligées de fermer.

Je vais montrer avec un exemple comment cela se pratique dans la région de Poltava. Quand je suis arrivé ici en 1967, on me permit d'accueillir des prêtres d'autres diocèses d'autres régions, ainsi que de chercher de dignes candidats au sacerdoce et de les ordonner. Ensuite on m'interdit d'accueillir des prêtres d'autres diocèses, mais on ne m'enleva pas le droit d'ordonner. On me dit : "N'ordonnez que des gens de la région de Poltava". Au bout de quelque temps, on m'annonça qu'il ne fallait ordonner que les candidats des environs. Puis, peu de temps après, on me dit : "Tu ne peux ordonner que les lecteurs de ton diocèse". Enfin on me prescrivit de n'ordonner que ceux qui travaillaient là depuis au moins 10 ans. Et maintenant on m'interdit d'ordonner qui que ce soit. Non, je dois faire ici une réserve. Le délégué de la région de Poltava m'a gentiment permis d'ordonner tous ceux qui ont terminé le séminaire. Il sait bien que je ne peux presque pas profiter de ce droit, puisque j'ai à présent 3 élèves au séminaire, qui finiront dans 2 ou 3 ans, à condition qu'ils n'aillent pas étudier à l'Académie.

Dans le diocèse de Poltava, dès à présent il manque 8 prêtres. Et si l'on considère que chaque année, en moyenne, 6 ou 7 prêtres meurent ou sont destitués, dans 2 ans il faudra encore ajouter 14 prêtres à cette liste, ce qui fait qu'il manquera 22 prêtres ; en d'autres termes, cela signifie que 20 églises en tout à peu près seront sans prêtre et attendront ainsi leur fermeture "légale".

J'ai demandé une fois au délégué sur quelle loi soviétique il s'appuyait pour m'interdire d'ordonner ~~des non séminaristes~~. Il m'a répondu en rougissant : "Vous ordonnez des gens peu instruits, peu préparés spirituellement, des 'valets d'écurie'... Mais nous nous battons pour la pureté de votre clergé". Je lui objectai de me permettre, en tant qu'évêque, de m'occuper seul de cette question. Mais il me répondit par un non catégorique.

Ainsi, par le zèle des "NECYTAJLO", l'Eglise Orthodoxe Russe est condamnée à une mort lente. D'ailleurs, c'est un brûlant calice de souffrances qu'elle boit actuellement.

+ + +

J'ai si souvent entendu le délégué parler des violations de la législation soviétique des cultes que nous effectuons qu'imperceptiblement on a l'impression que les prêtres et les fidèles ne sont là que pour violer la loi. Dans le cadre de ces "violations", NECYTAJLO tient compte de tout, même d'un retard d'un quart d'heure à une convocation chez lui, comme cela m'est arrivé une fois.

D'après moi, le sens immédiat d'une loi est de préserver la société dans son ensemble et chaque personne en particulier de toute forme de violence et d'arbitraire. Son but : réprimer le mal.

Une loi qui ne tiendrait pas compte de ces éléments ne serait que l'expression d'un bureaucratisme creux. Et une violation de la loi qui ne fait de tort à personne, ne peut pas être considérée comme telle au sens juridique.

+ + +

Mais revenons à ces violations sur lesquelles le délégué insiste continuellement.

L'année dernière, en été, la communauté paroissiale du village de Veprik, du district de Gadiatch, province de Poltava, décida de peindre le toit de son église. Aucune loi soviétique ne l'interdit, et, de plus, d'après le bail, les fidèles sont tenus d'effectuer les réparations courantes. En dépit de cela, les autorités locales interdirent qu'on fasse la peinture. Cette année, au printemps, la même communauté l'a effectué sans permission.

Qui, dans ce cas, a violé la loi ? La communauté qui restaure un édifice et s'efforce de le conserver pour l'Etat et la postérité, ou les autorités locales qui ont agi en dépit de toute logique et du bail en question ?

Nous avons déjà parlé plus haut du but d'une loi : la répression du mal. Quel est donc le mal que les fidèles ont commis ou voulu commettre en repeignant le toit de leur église ? Et qui, au fond, a souffert de leur acte ? Personne ! Au contraire, par cet acte, ils ont empêché un bien d'Etat de se détériorer. Alors de quoi s'agit-il ? Est-ce que vraiment les autorités de Gadiatch ignorent ces choses élémentaires ? Je crois que non. Mais à mon avis, leurs actions ont un sens : en ne donnant pas aux fidèles la possibilité de restaurer les édifices religieux, ceux-ci tomberont partiellement en ruines ; on les considérera comme monuments détériorés et, la conscience tranquille, on les fermera. C'est exactement en ces termes que s'est posé le problème de la maison de prière de Bielotsierkov.

Ce que je viens de dire du village de Veprik ne résulte pas d'un malentendu regrettable. Dans toute l'Ukraine, on trouve une foule de "légistes" et on observe des faits semblables. Pendant les 10 années que j'ai passées dans la région de Poltava, je n'ai pas vu un seul cas où le délégué ait accordé l'autorisation de réparer une église. C'est pourquoi toutes les réparations se font dans "l'illégalité". Il en résulte une situation assez étrange tout de même : on ne donne pas l'autorisation de réparer une église, mais dès qu'on commence à la réparer, on tombe aussitôt dans la catégorie des transgresseurs de la loi.

+ + +

A mon avis, le meilleur moyen de sortir de cette situation serait de publier une loi claire et précise sur la question.

Il serait souhaitable que l'on puisse effectuer des réparations courantes et même de plus importantes sur des églises n'ayant pas une valeur historique sans pour cela avoir recours à une autorisation spéciale des autorités. Cela éviterait à tous des frictions aiguës et des malentendus au niveau local, ainsi que le bureaucratisme qui ne sert à personne quand, pour recouvrir le toit d'une église, il faut demander l'autorisation non seulement à la province, mais à Kiev, à Moscou, au Ministère, comme cela fut le cas à Globinsk. Seules, les réparations concernant les églises considérées comme monuments du passé, ou présentant une valeur architecturale, devraient faire l'objet d'autorisations spéciales.

+ + +

Mais voilà encore un exemple de "violation" de la législation soviétique.

Dans une note qu'il m'adressa, le prêtre Pantelemon MICARENKO, de l'église Saint Dimitri, du village de Romodan, province de Poltava, écrit : "Le 15 mars 1974, à la session du Comité exécutif du Soviet de bourg, le "starost" et moi-même furent traités de mauvais sujets parce que nous avons violé la législation religieuse de la façon suivante :

Pendant des funérailles, du fait que le corps du défunt était déjà décomposé et se trouvait dans la cour de l'église à mon arrivée (à cause de la puanteur, ^{on n'avait pu le garder à l'appartement}), j'avais, à l'instance de la famille, célébré l'office liturgique dans la cour, en plein air. (On avait attendu cinq jours pour les funérailles, en vue de l'arrivée du fils venant d'une région du grand Nord, et c'est pourquoi le corps s'était décomposé. Il aurait été inhumain de ne pas comprendre la situation de ces gens). Mais cet acte nous valut, au "starost" et à moi-même, une amende de 50 roubles chacun.

Pourquoi donc, à vrai dire, le comité exécutif a-t-il puni le prêtre et le "starost" ? C'est tout à fait incompréhensible. Au paragraphe 25 de la IIIème partie du décret du Praesidium du Soviet Suprême d'Ukraine du I.XI.76 (I), il est dit : A la demande des grands malades et des mourants, on peut célébrer les rites religieux dans les appartements et les maisons, ainsi que dans les cimetières et les crématoires, sans en informer ni le comité exécutif du district, ni le soviet des députés du peuple ou solliciter leur autorisation".

On voit qu'ici, ce n'est pas le prêtre qui a transgressé le décret du Praesidium mais le soviet, en la personne de son président KOUDRIAVSKI. Mais c'est le prêtre, lui, qui a été puni. D'ailleurs on ne pouvait pas s'attendre à une autre issue, car dans tous les cas, c'est le prêtre, le "pope" qui est déclaré coupable et jamais le représentant de l'autorité.

C'est ainsi que nous "violons" la législation soviétique des cultes et que nous payons des amendes. Et nous n'avons pas le droit de nous plaindre, car sinon c'est pire encore. On commencerait à se venger : I.Y.NECYTAJLO pourrait convoquer le prêtre de l'église de Spasski.

Mais revenons encore sur ce point. Que se serait-il passé si je n'avais pas envoyé de prêtre à l'église de Spasski ? Une délégation de la communauté paroissiale serait venue me réclamer un prêtre. Je leur aurais répondu que je ne pouvais le faire sans le consentement du délégué, ce qui aurait pu avoir un effet très négatif sur les fidèles. Ils auraient pu en conclure justement que, sans la "béné-diction athée" du délégué, aucun office ne peut avoir lieu dans l'église. NECYTAJLO voudrait-il plonger les fidèles dans une erreur si étrange ? Ou alors les choses seraient-elles réellement comme cela ?

Il semble que ces "violations" résultent surtout des baptêmes. Dans ce domaine, l'imagination du délégué est tout simplement inépuisable. A propos de ce même BABIY dont on a déjà parlé, il prétendit tout d'abord que nous l'avions baptisé de force. Il nous fallut tous nos efforts pour le convaincre que c'était impossible. Alors il avança une autre théorie selon laquelle nous l'aurions

(I) Ici et par la suite, on se rapporte à la "situation des organisations religieuses en R.S.S.d'Ukraine," établie par le Décret en question⁴.

baptisé par correspondance. NECYTAJLO peut avoir la primauté de cette "découverte" car, jusqu'à présent, depuis 2000 ans, personne n'avait pu inventer cela. C'est un peu comme dit le proverbe russe : "On m'a marié sans moi".

Dans cette région, "les transgresseurs" de la loi appartiennent au clergé "illégal" *. Mais à qui la faute ? Encore au même délégué.

V.V.BABIY qui, depuis son baptême à l'église, "sait jusqu'où le mal peut aller", recommande maintenant d'observer la plus grande prudence dans ce domaine. Et alors les adultes désirant se faire baptiser, ainsi que leurs enfants, dans leur soif spirituelle, se hâtent, par des rues isolées, au couvert de la nuit, vers la maison d'un prêtre "illégal".

Ne faudrait-il pas mieux ne pas enrégistrer la conscience humaine, ses sentiments les plus sacrés et les plus intimes ? Encore une fois, je rappelle que V.I.LENINE, de son temps, avait écrit : "La religion doit être une affaire privée". K.MARX était encore plus inflexible sur ce point et disait (1) que "chacun doit avoir la possibilité de satisfaire ses aspirations religieuses tout autant que ses besoins matériels, sans que la police vienne y mettre son nez" (2).

Cette phrase aurait beaucoup à apprendre à certains délégués.

Dans le Décret du Praesidium du Soviet Suprême de la R.S.S. d'Ukraine du I.XI.76, il est dit au paragraphe I (3) : "Toute résolution, disposition ou décision visant à limiter la liberté de conscience est interdite".

Le délégué de Poltava ne réalise-t-il donc pas qu'en surveillant les porches des prêtres "illégaux", non seulement il limite la liberté de conscience, mais encore il rabaisse de façon humiliante l'idéal athée en l'assimilant à un rôle d'espionnage.

Ne comprend-on pas que le baptême, en tant qu'il est ordonné par la conscience, est l'affaire privée de chacun et que, comme tous les autres mouvements de l'âme, il ne doit être soumis à aucun acte d'enrégistrement?

Dans le même décret du Praesidium du Soviet Suprême de la R.S.S. d'Ukraine, au même paragraphe, il est dit de façon catégorique : "Dans les documents officiels, il est interdit de mentionner si les citoyens sont croyants ou non". Et parallèlement, dans les églises, on trouve des formulaires et des fascicules imprimés par l'Etat et sur lesquels, selon des sévères prescriptions, on enrégistre tous les croyants et pratiquants.

(1) Dans la "Critique du programme de Gotsk"

(2)-En fait, MARX avait écrit : "Si aujourd'hui on voulait rappeler aux libéraux leurs vieux slogans, on le ferait de la façon suivante : 'Chacun doit avoir la possibilité de satisfaire ses aspirations religieuses tout autant que ses besoins matériels, sans que la police vienne y mettre son nez'."

- Oeuvres de Marx et Hegel (Tome 19, p.30)

(3) Sous-paragraphe I

* Prêtre "illégal" : prêtre retraité ou à qui on a retiré son enrégistrement. (N.d.T.)

Comment concilier ces deux choses ? Et qui a raison ici : le délégué ou la loi ? Quoi qu'on fasse, on a tort : si on est fidèle à la loi, on va contre l'exigence du délégué, et si on cède au délégué, on viole la loi. Malgré toute la sagesse qu'on puisse avoir, on sera toujours classé dans la catégorie des "transgresseurs".

+ + +

Chaque infraction à la loi doit être considérée avec le poids et les conséquences qu'elle peut avoir.

Si l'on se rappelle les transgressions si souvent mises en avant par NECYTALLO (les funérailles d'un défunt dans la cour de l'église ou le baptême d'un enfant, effectué sans enrégistrement), il est difficile de trouver là matière d'un acte criminel. Nous ne pourrions pas dire non plus que ces actes aient eu des conséquences fâcheuses.

+ + +

Je me souviens d'un exemple survenu dans la carrière du fameux avocat d'avant la Révolution F.N. (1) PLEVAKO. Une vieille femme qui était pauvre, avait volé une bouilloire à un riche marchand. On l'accusa de vol, et ce fut l'avocat en question qui la défendit au tribunal. Voici à peu près ce qu'il dit : "Messieurs, cette pauvre femme a volé une bouilloire. Pour cela, elle est menacée de prison. Le vol est puni par la loi, car il sape les fondements de la société russe. Mais réfléchissez un peu ! La Russie a résisté à l'invasion des mongols ! La Russie a résisté à l'invasion de NAPOLEON ! Et maintenant, elle ne résisterait pas face à une petite vieille affamée !"

L'accusée fut graciée.

Imitant PLEVAKO, je pourrais dire : la Russie a résisté, elle n'a pas tremblé devant l'invasion de NAPOLEON, et plus récemment devant les troupes hitlériennes. Et maintenant, parce qu'au village de Veprik on a repeint le toit de l'église, qu'à Bielotsierkov on a mis un poêle dans une cabane, ou encore parce qu'on a baptisé un enfant sans la permission du délégué, elle ne résisterait pas ? Mais si l'on se rappelle qu'au village de Polivianoe, les fidèles prient à nouveau "pour que Dieu protège notre patrie, pour le gouvernement et l'armée, pour que nous vivions paisiblement dans la piété et la pureté", alors il ne fait aucun doute : la Russie résistera !

Peut-être d'ailleurs qu'il est temps de grâcier les fidèles de Polivianoe ? Ils ont assez versé de larmes depuis un an.

Dans peu de temps, notre pays fêtera le 60ème anniversaire du pouvoir soviétique. Il serait souhaitable que les fidèles de Polivianoe ne fêtent pas ce jour dans les larmes.

+ + +

Voilà ce que sont nos "violations". Mais NECYTALLO, le délégué de Poltava, est-il au courant de tout cela ? Bien sûr ! Il intervient constamment dans les affaires de l'Eglise et viole en cela la législation soviétique des cultes. Du reste, je l'ai déjà prouvé. Mais le plus terrible, c'est qu'il viole la loi de l'amour et de la fraternité. A cause de lui, des innocents pleurent depuis plus d'un an. Il est

(1) Fiodor Nikiïforovitch

impossible d'énumérer toutes les démarches qu'ils ont entreprises pour leur église, et partout ils ont pleuré : ils ont pleuré au soviet de Polivianoe, dans le couloir du Comité Exécutif du Parti, dans le bureau du délégué, et chez moi aussi, ils ont pleuré. Mais NECYTAJLO ne croit pas aux larmes. Il ne sait sûrement pas que la malédiction du peuple et ses larmes sont parfois plus terribles que les canons, et malheur à celui sur lequel elles tombent. Le délégué attend de remporter la victoire ! Sur qui ? Sur le peuple ? Il cherche à fermer l'église de Polivianoe pour rapporter ensuite à Moscou que, grâce à ses efforts, il y a maintenant une communauté religieuse en moins dans la région de Poltava et recevoir en conséquence des louanges en quantité incertaine. Mais il ne remarque pas que ses actes considérés provoquent le mécontentement du peuple.

C'est justement ce que V.I.LENINE n'a pas fait. Au Ier congrès des travailleuses de Russie, le 19 novembre 1918, il déclara que, dans la lutte contre la religion, il ne fallait pas irriter les masses : "Une telle lutte augmente la division des masses au sujet de la religion ; or c'est l'union qui fait notre force". La même pensée est exprimée dans l'article 52 de la nouvelle Constitution : "Il est interdit de pousser à l'animosité et à la haine à cause de croyances religieuses".

+ + +

Ainsi, selon LENINE, "c'est l'union qui fait notre force" et c'est pourquoi il ne faut pas "diviser" les masses au sujet de la religion. L'union est toujours le gage du succès. Mais elle est d'autant plus nécessaire de nos jours, alors que le danger militaire plane sur le monde comme une épée de Damoclès.

Vous-même, Léonide Illitch, avez évoqué ce danger lors de votre séjour à Paris (1). Je cite vos propres paroles : "Cependant la paix en Europe, et plus encore sur la planète, est loin d'être une affaire aussi simple qu'on le souhaiterait.. De nombreux dangers la menacent, les uns manifestes et les autres dissimulés. Et le principal est... la course aux armements... Sur la carte du monde figurent à l'heure actuelle de nombreux points où subsistent de sérieux problèmes dans les relations entre les pays et les peuples, et des conflits qui sont des dangers en puissance pour la paix."

+ + +

Si un délégué oublie son devoir d'être un honnête intermédiaire entre les croyants et les incroyants et se met à lutter contre la religion, il doit le faire à la manière de LENINE, "par propagande et formation, par dialogue et non par des méthodes moyenâgeuses. Cette question aussi, vous l'aviez évoquée à Paris en répondant aux questions d'un journaliste du "Monde" (2). Si vous le permettez, je vous citerai une fois encore : "D'ailleurs, il est dangereux et insensé, de nos jours, d'essayer d'assurer la victoire par la force de telle ou telle idée ou idéologie... La lutte idéologique ne doit pas se transformer en 'guerre psychologique' ", aviez-vous dit alors.

(1) Le 21.6.77, dans le discours prononcé à l'occasion du déjeuner au Palais de l'Elysée.

(2) Plus exactement à Moscou, avant le départ pour Paris. "Interview de L.I.BREJNEV au journal "Le Monde" 16.6.77. BREJNEV se trouvait à Paris les 20-22.6.77

Nous, les croyants, sommes entièrement d'accord avec vous. Nous sommes aussi partisans d'un dialogue sincère et amical avec les athées, nos frères de sang. Et un tel dialogue ne doit pas être entravé du fait que la religion soit au dire des athées "l'opium du peuple". C'est simplement là une étiquette qu'on peut accoler n'importe quand et à n'importe qui. Le 14 juin de cette année, la Pravda a rapporté l'affirmation suivante de dirigeants de Pékin : "La détente internationale est l'opium du peuple" (I). Comme on le voit, les plus belles choses peuvent être dénigrées et diffamées.

Chaque idée - y compris religieuse - demande une approche délicate et un profond respect. Or, comme vous l'avez justement fait remarquer à Paris, cela ne peut se faire que dans un libre échange d'opinions et non "par la force".

+ + +

Le 18 janvier de cette année, le journal "L'aurore de Poltava" écrivit que, dans notre pays "on ne dévoilait pas assez le rôle réactionnaire joué par la religion".

Cette petite phrase, grosse de sens, peut être, en l'occurrence, lourde de conséquences amères.

Méditons un peu là-dessus. Si le fascisme est réactionnaire par sa nature idéologique, tous les fascistes le sont. Nous l'avons vu et le voyons dans la pratique. Si la religion, elle aussi, est réactionnaire, alors en conséquence tous les croyants, tous ceux qui reconnaissent l'existence de Dieu sont réactionnaires. Avec une telle philosophie, c'est une bonne moitié de notre population soviétique et presque tout le reste du monde qu'il faudrait classer parmi les réactionnaires.

Dans ce cas, figurent parmi les réactionnaires "tous nos pères et frères qui nous ont précédés", pour parler le langage de l'église : NESTOR LETOPISETS, ALEXANDRE NEVSKY, Youriy DOLGOROUKI, ANDRÉ ROUBLEV, PIERRE Ier, LOMONOSOV, POUCHKINE, Léon TOLSTOÏ, PAVLOV, FILATOV, c'est-à-dire tous ceux qui ont fait et qui font la gloire de la Russie.

Et nous savons bien comment on agit d'habitude avec les réactionnaires. Ne vaudrait-il pas mieux alors considérer simplement la religion comme un courant philosophique et lui donner les mêmes droits que la pensée matérialiste ?

Vous aviez déclaré au "Monde" : entre deux systèmes sociaux et leurs idéologies, seules la vie, la réalité historique et le témoignage de l'action peuvent trancher".

Que ce soit donc la vie, et non le délégué, qui décide laquelle des deux conceptions philosophiques - religieuse ou matérialiste - est la meilleure et la plus juste.

Où donc, néanmoins, "l'aurore de Poltava" voit-elle quelque chose de réactionnaire dans la religion ? La religion a-t-elle empêché quelqu'un de devenir un homme authentique et d'être utile à la société ? A-t-elle empêché, par exemple, de grands savants tels que NEWTON, PASTEUR, COPERNIC, LOMO NOSOV, EINSTEIN, de faire leurs remarquables découvertes scientifiques ? A-t-elle gêné PAVLOV, PIROGOV, FILATOV dans leur travail médical ? A-t-elle empêché ROUBLEV, REMBRANDT, RAPHAEL, VASNETSOV de devenir de grands peintres ? Les grands croyants

(I) La citation n'est pas vérifiée.

qu'étaient les généraux SOUCROV, KOUTOUSOV, Bogdan KHMELNITSKIY ont-ils moins aimé leur patrie que les maréchaux soviétiques ? La religion fut-elle un obstacle pour CHEVTCHENKO, POUCHKINE et LERMONTOV ? Leur foi en Dieu empêcha-t-elle MOZART, BACH, VEDEL (I), BERTZOVSKY, TCHAIKOVSKY, GLINKA de devenir de grands compositeurs ? Ou alors les croyants auraient-ils moins bien défendu leur patrie que les athées aux jours de la grande guerre patriotique ? La foi a-t-elle empêché le fermier américain de cultiver du maïs et du blé, d'élever du bétail avec autant de succès que dans nos kolkhozes ? A toutes ces questions, il y a une seule et même réponse : "Non". La religion ne gêne personne !

En quoi consiste alors son caractère réactionnaire, et pourquoi les NECYTALHO la persécutent-ils et la haïssent-ils ? J'aurais voulu avec plaisir éviter de tels mots, mais, pour l'amour de la vérité, je suis contraint de le faire car, comme dit le proverbe : "Si tu dessines un chameau, n'oublie pas la bosse".

Dans l'article 52 de la Constitution récemment votée, il est dit : "La liberté de conscience est garantie aux citoyens de l'U.R.S.S."

Le mot "conscience" est mis à la place du mot "religion". Les deux mots ont, d'une certaine façon, un sens presque identique ; mais le mot "religion" a néanmoins un sens plus large, car il inclut en lui-même la conscience qui devient en quelque sorte partie intégrante de la religion, c'est-à-dire partie intégrante de l'esprit humain.

En tant que phénomène spirituel, la conscience est indestructible. Que Dieu fasse qu'on n'arrive jamais à la détruire, car alors que serait l'humanité !

Mais si l'on ne doit ni tuer, ni détruire la conscience, comment peut-on tuer la religion ? Si l'on ne doit pas tuer les membres, comment peut-on tuer le corps ?!

La religion, tout comme la conscience, est éternelle. Et l'histoire humaine est là pour nous le prouver. D'ailleurs, le Seigneur l'a dit carrément : "Je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle" (Mt. 16, 18).

Tout nous montre que, sur notre planète, croyants et incroyants, il nous faudra vivre encore longtemps côte à côte. S'il en est ainsi, ne vaudrait-il pas mieux vivre en paix, garantir une coexistence pacifique, écarter la haine et chercher (comme on le dit beaucoup à l'heure actuelle) non ce qui nous divise mais ce qui nous unit ? Nous pouvons, comme je l'ai déjà dit, avoir un dialogue sincère et ouvert avec les athées. Cela enrichirait notre philosophie, notre pensée et tout le domaine spirituel de l'homme. La violence ne peut rendre personne heureux. Ceux qui la pratiquent deviennent féroces, et ceux qui la subissent en souffrent.

+ + +

Un sage a dit : "Si tu blesses le diable qui est dans l'homme, fais attention de ne pas heurter Dieu". Prolongeant un peu cette pensée, je dirai : "Si tu blesses la foi qui est dans l'homme, fais attention de ne pas heurter le croyant" ! Car il arrive souvent que

(I) Artemiy Loukianovitch VEDEL, 1772 (?) - 1808. Compositeur et chef de chœur ukrainien.

ceux qui luttent contre une idée reportent imperceptiblement leur haine sur les personnes.

C'est exactement dans ce travers qu'est tombé, comme le pensent certains, le délégué de Poltava. Contrarier les croyants semble être son plus grand plaisir.

Le 24 juin de cette année, les fidèles, "martyrs" de Polivianoe allèrent une fois encore chez NECYTAJLO pour lui dire que, s'il les empêchait à nouveau de célébrer l'office dans leur maison de prière, ils seraient contraints d'écrire à L.I.BREJNEV. La réponse du délégué fut la suivante : "Vous pouvez écrire".

Quelque temps auparavant, je lui avais dit la même chose, mais cela n'avait eu aucun impact sur le délégué et il n'avait pas modifié ses procédés.

Il serait hautement souhaitable que, dans notre vie de tous les jours, notre législation soviétique si humaine ne soit pas violée ni d'un côté ni de l'autre. Cela servirait à notre bien à tous.

+ + +

Pour le bien général, pour la fraternité et pour une grande unité dans notre peuple, il y aurait, je l'estime, peu à faire. Il faudrait :

a) abolir les enrégistrement dégradants et illégaux des actes religieux et de ceux qui les exécutent ;

b) donner aux évêques la possibilité d'ordonner autant de prêtres que la situation le demande, indépendamment du lieu d'origine des candidats ;

c) accepter sans difficultés la rénovation des églises et des lieux de culte ;

d) enjoindre aux délégués aux Affaires Religieuses de cesser leur activité antireligieuse et de garder la neutralité dans ce domaine, comme le prévoit la législation soviétique ;

e) cesser la fermeture arbitraire des églises ;

f) augmenter les tirages des publications religieuses dont la population a un urgent besoin ; le nombre des calendriers liturgiques, par exemple, est tellement restreint qu'il n'y en a même pas un pour chaque localité.

g) ne pas mettre d'obstacle au clergé dans le choix de son domicile et de son lieu de service.

h) faire cesser les attaques de la presse contre les croyants, donnant aux athées motif de haïr les croyants ; ne pas permettre que les sentiments des croyants soient heurtés dans la presse ;

i) L'Eglise doit être libérée de la tutelle opprimante des délégués aux Affaires Religieuses ; il faut accorder plus de droits aux évêques dans les questions concernant la vie de l'Eglise.

Car s'il est contre nature que les anti communistes décident des affaires des communistes, il est tout aussi absurde que des non croyants, en la personne des délégués, décident des affaires des croyants. Que chacun reste à sa place. Telle est la loi de la justice.

+ + +

Très respecté Leonide Illitch, reconnaissant en vous, par vos nombreux discours, un authentique disciple de LENINE, un homme d'Etat important et un remarquable diplomate, j'ose espérer que, grâce à vos efforts, les malentendus qui surgissent entre croyants et incroyants, en grande partie par la faute d'athées zélés et intempérants, seront éliminés en leur temps, et que la paix, l'amitié, l'amour fraternel et la pleine liberté de conscience fleuriront dans notre pays.

Que Dieu vous bénisse.

Avec l'assurance de mon respect

THEODOSE, EVEQUE de
POLTAVA et de KREMENTCHOUG. (I)
Poltava, le 26.X.77.

(I) THEODOSE (Mitrofan Nikonovitch Dikoune).

Né le 23.II.26 d'une famille de paysans du village de Tchernitz, district de Koretsk, dans la province de Rovensk. Entré comme novice au monastère de Potchaev en 1943, après ses études secondaires, il fit ses études de théologie au séminaire, puis à l'académie de Moscou à partir de 1947, et les acheva en 1955 avec le grade de diplômé.

Ayant reçu la tonsure monastique, puis le diaconat les 25.8.55 et 28.8.55, il fut ordonné prêtre le 4.9.55 et desservit l'église St Kostirevo dans le diocèse de Vladimir. En janvier 56, il fut affecté à une paroisse de la ville de Vladimir.

En 1958, par un décret du Comité pour l'enseignement auprès du Saint-Synode, il fut nommé professeur et inspecteur du séminaire de Volhynie. De 1960 à 1964, il fut secrétaire de l'Administration de ce même séminaire. En 1963, il fut promu higoumène. En 1964, il enseigna au séminaire d'Odessa et en devint bientôt inspecteur. Archimandrite le 21.3.66, il fut nommé recteur du séminaire d'Odessa.

Consacré le 4.4.67 avec le titre d'évêque de Pereislav-Khmelnitski, vicaire du diocèse de Kiev, il fut affecté au siège de Poltava et Krementchoug le 7.10.67, et élevé à la dignité d'archevêque le 7.9.78.

Le 12.9.79, il fut nommé archevêque de Vologda et de Velikoustoug.
"A sa demande de déplacement, pour raison de santé et conformément aux avis des médecins conseillant un climat plus chaud", il fut muté au diocèse d'Astrakhan et d'Enotaev, le 27.12.79.

("Revue du Patriarcat de Moscou", 1967, n°8, p.12-16, n°II, p.5 ; 1979, n°II, p.4 ; 1980, n°2, p.2).

Commission paritaire : n° 56 935

Abonnement annuel

Directeur : Michel EVDOKIMOV

SOP mensuel SOP + Suppléments

Rédacteur : Jean TCHEKAN

France	130 F	300 F
Autres pays	160 F	400 F

ISSN 0338 - 2478

Tiré par nos soins

c.c.p. : 21 016 76 L Paris
